

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION

LEGISLATURE 2008-2012 - Election complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la nouvelle Constitution vaudoise, est chargée de préavisier sur l'élection des juges du Tribunal cantonal (art 131 CST – VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la Cour des assurances sociales et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le **préavis de la Commission de présentation sur l'élection d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal** pour la législature 2008-2012. Cette élection fait suite au départ d'un assesseur au 1er juin 2009.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le 8 juin 2009 pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Mmes Fabienne Despot, Fabienne Freymond Cantone (présidente), Béatrice Métraux, MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Claude-André Fardel, Olivier Feller (vice-président), Jacques Haldy et Nicolas Mattenberger.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors des précédentes élections d'assesseurs. Elle a donc pris contact avec la Cour de droit administratif et public afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la Cour. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels du 28 avril 2009, faisant référence aux besoins spécifiques de la Cour dans les domaines de la biologie, de la faune et de la nature. A l'issue de la mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les quatre candidatures qui avaient été déposées.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Elle a donc été particulièrement attentive au parcours professionnel des candidats, ainsi qu'aux milieux dans lesquels ils exercent leurs activités principales et accessoires. Ceux-ci pouvant potentiellement soulever le risque de ne pas apparaître comme totalement impartiaux, aux yeux du justiciable. Enfin, la commission a également tenu compte

de l'âge des candidats (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la commission évite en effet de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant la fin de législature, art. 48 LOJV).

A l'issue de l'examen des dossiers, la commission a émis, à l'unanimité, un **préavis négatif** sur deux des quatre candidats se présentant à l'élection. La majorité de la commission a également émis un **préavis négatif** sur les deux autres candidats.

Modalités des élections des assesseurs

Comme la loi ne prévoit pas de mode d'élection spécifique pour les assesseurs, la Commission de présentation, après délibérations et conseils du SJL en novembre 2007, a proposé pour ses précédents préavis et continue de proposer pour ce préavis, que l'élection des assesseurs ne comporte qu'un seul tour de scrutin, avec nécessité de recueillir plus de la moitié des suffrages pour être élu, sur le même mode que celui de l'élection des membres de la Cour des comptes.

Conclusion

La Commission de présentation a émis **un préavis négatif sur l'ensemble des candidats** à l'élection deux candidatures ont été préavisées négativement à l'unanimité de la commission, alors que deux autres candidatures ont été préavisées négativement à la majorité de la commission. Ces candidatures n'ont pas été retenues pour les motifs suivants:

- Profil professionnel ne correspondant pas aux besoins ;
- Age ;
- Potentialité de conflit d'intérêt.

La commission propose de **remettre au concours** le poste.

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.

Nyon, le 10 juin 2009.

La présidente :
(Signé) *Fabienne Freymond Cantone*